

## Groupe Formation IDEX – 23/09/2016

---

**Présents :** Bertrand de Lamy (UT1), Ollivier Haemmerlé (UT2J), Régine André-Obrecht (UT3), Helene Tap (INPT), François Decourt (ISAE), Anne-Claire Rattat (INU JFC), Lénaïc Pineau (Mines Albi), Stéphane Gregoir (IDEFI FREDD), Monique Martinez (COMUE), Laurent Grosclaude (COMUE), Renée-Noëlle Perdriau (COMUE), Christelle Farenc (COMUE).

Echanges sur le statut d'un grand établissement.

Deux axes de travail ont été donnés au groupe Formation :

- La délivrance du Doctorat dans le cas d'un grand établissement
- La délivrance du Master dans le cas d'un grand établissement

Deux documents sont distribués (un pour le Doctorat, un pour le Master).

Remarques préalables :

- Bertrand de Lamy : Je ne peux pas discuter d'une délégation sans connaître la structure cible ni l'impact de la création de cette structure sur les structures actuelles des établissements
- Ollivier Haemmerlé : Nous nous exprimons en notre nom propre et pas au nom de notre établissement, nos instances n'ont pas discutées.
- Lénaïc Pineau : comme Mines Albi est dans le grand établissement Mines Telecom, il ne pourra pas être dans le grand établissement toulousain.

### Délivrance du Doctorat

Constat : tant qu'il n'y aura pas eu de réflexion sur la personnalité de l'UC (grand établissement avec ou sans la personnalité morale des composantes), il est difficile de réfléchir sur la question de la délivrance des diplômes.

En conséquence, pour avancer sur cette question, deux hypothèses sont posées :

- H1 = grand établissement avec perte de personnalité juridique
- H2 = grand établissement sans perte de personnalité juridique
- **Accréditation** : L'Université Cible (UC) est accrédité sur le doctorat.
  - o Dans les deux cas (H1 et H2), la proposition est de faire apparaître la mention « Préparé à » ou « opéré par » sur le diplôme de manière à conserver la « marque » des écoles.
- **Inscription et organisation du diplôme**
  - o Trois possibilités :
    - Chaque établissement opérateur conserve sa scolarité et gère depuis l'inscription administrative du doctorant, jusqu'à la délivrance de l'attestation de réussite. Seul le diplôme est enregistré et signé à UT
    - Plusieurs scolarités par grands secteurs
    - Une scolarité centralisée.

Après discussion, il apparaît que le choix doit être pensé dans le cadre de l'organisation administrative du grand établissement.

- **Procédure d'inscription**

- Dans les deux situations H1 ou H2 : les procédures d'inscription sont gérées par les ED qui définissent également, dans le cadre de l'arrêté relatif au doctorat, les conditions de durée et les modalités d'encadrement.
- **Co-tutelles**
  - Dans les deux situations H1 et H2 : il est pertinent « d'harmoniser les pratiques et de mettre en pratique les harmonisations ». Compte tenu de la technicité de certaines situations, une réflexion pourrait être mise en œuvre pour faire gérer « techniquement » les co-tutelles par une cellule unique spécialisée du grand établissement.
- **Spécialités de doctorat délivrées** : l'UC demande l'accréditation pour l'ensemble des spécialités délivrées dans les ED
  - Dans les deux situations H1 et H2 : une mise en cohérence des spécialités de doctorat par ED doit être réalisé au niveau de l'UC.
- **Gestion RH des Contrats Doctoraux**
  - Dans les deux situations H1 et H2 : une réunion annuelle des VP recherche (ou de leurs équivalents dans le cas H1) permet de répartir les Contrats doctoraux affectés à chaque ED, comme cela est déjà réalisé sur le périmètre « sciences dures ». Il est important de garantir le flux actuel des CDUs dans chaque secteur et le respect des spécificités des domaines.

Olivier Hammerlé : Le schéma qui se profile est la délivrance du doctorat et du Master par le grand établissement. Quelle position de la licence ? Cette question est importante car dans l'hypothèse H2, faire remonter le master dans le grand établissement et faire délivrer la licence par les universités va être difficilement acceptable.

Régine André-Obrecht : la question de la délivrance des autres diplômes (diplôme d'ingénieur notamment) doit également être discutée.

Compte tenu des temps contraints (aussi bien pour ce groupe de travail que les délais de définition d'un projet), il est nécessaire de poursuivre le travail entre les réunions.

Le document sur le Master (distribué en séance) sera envoyé aux groupes pour que des premiers échanges puissent avoir lieu. Il est important que les participants étudient le tableau de subsidiarité qui est dans le document et puissent réagir.

La date d'une prochaine réunion sera fixée avec le groupe recherche.